

● (4.30 p.m.)

Je reproche à ceux qui s'opposent à un salaire minimum convenable d'implicitement infliger un lourd fardeau aux personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, au nom du progrès économique et ainsi de suite. Le Code canadien du travail (Normes) prévoit actuellement huit jours fériés par année. Nous avons apporté une ou deux améliorations au projet de loi concernant les huit congés mais, à mon avis, le nombre pourrait en être porté à neuf ou dix. J'ai présenté un bill demandant un neuvième jour férié, mais rien n'empêche qu'ils soient portés à dix. Toutefois, il faut les prendre un à la fois.

J'insiste sur le point encore le plus urgent, soit la durée du congé annuel. Nous avons fait des progrès à ce sujet. Lorsque nous avons obtenu des congés payés à l'époque du gouvernement Diefenbaker, on prévoyait une semaine après une année de service et deux semaines après deux ans ou plus. Nous avons obtenu davantage, car on a maintenant droit à deux semaines après une année de service. A mon avis, par suite des mesures prises pour remédier au chômage et étant donné l'évolution de notre mode de vie, il n'est nullement déraisonnable de parler de congés civils dans l'année et le nombre de congés payés.

Comme minimum, j'ai proposé que ce projet de loi soit amendé de façon à prévoir trois semaines de congé après trois années de service chez le même employeur, et j'espère que le ministre du Travail pourra prendre quelques minutes, dans la préparation du discours qu'il doit faire après mon intervention, pour écouter mon plaidoyer. D'ici un an, nous serons peut-être en pleine campagne électorale, et qui sait qui occupera la banquette du ministre du Travail à notre retour à la Chambre. Toutefois, un des moyens pour le ministre d'améliorer ses chances de garder son poste, c'est d'apporter une autre modification au Code canadien du travail (Normes), l'an prochain, et il serait assez raisonnable de porter les congés annuels à trois semaines après trois années de service.

J'espère que je n'ai pas dérogé au ton initial de mon discours. Ce bill est bon, selon moi. Il ne contient rien qui nous répugne et nous voterons pour s'il y a mise aux voix, même si cela ne sera probablement pas nécessaire. Toutefois, j'aurais quand même voulu que le ministre se montrât plus progressiste à propos des trois points que j'ai soulevés, c'est-à-dire le salaire minimal, le nombre de congés civils dans l'année et le nombre de congés payés.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je voudrais faire une suggestion d'ordre pratique. Sauf erreur, une fois le bill adopté et tous les obstacles d'ordre pratique aplanis par les Statuts révisés du Canada de 1970, qui seront la loi du pays, nous aurons un volumineux Code canadien du travail qui comprendra le Code canadien du travail (Normes), le Code canadien du travail (Sécurité), la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et trois ou quatre autres mesures législatives. J'espère donc que le ministère du Travail fera réunir bientôt en un seul volume toute la législation ouvrière et qu'il la mettra à notre disposition. En outre, j'espère qu'on en imprimera un nombre suffisant d'exemplaires pour la gouverne de

ceux qui veulent se renseigner sur les lois ouvrières du Canada. Si le ministre ne peut pas donner suite à mon autre demande, j'ose croire qu'il donnera suite à celle-ci.

Ceci dit, je le félicite des améliorations qu'il a apportées à la loi et lui souhaite à l'avenir plein succès dans ses efforts soutenus en ce sens.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je serai bref, moi aussi. J'apprécie beaucoup la coopération dont a fait preuve l'opposition cet après-midi, consciente sans doute du fait que la session tire à sa fin et qu'il faudrait auparavant adopter le plus grand nombre possible de projets de loi intéressant tous les Canadiens. Néanmoins, je manquerais à mon devoir si je ne profitais pas des 10 ou 12 prochaines minutes pour commenter le bill à l'étape de la troisième lecture.

Je voudrais dire d'abord que, lors de l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage l'autre soir, je n'ai pas eu l'occasion d'exprimer toute mon appréciation pour le travail accompli à cet égard par le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Le régime parlementaire canadien a de nombreux critiques. Les gens qui ne le connaissent pas beaucoup se font souvent des idées fausses à son sujet. Ceux qui se contentent de lire les manchettes des quotidiens ou d'écouter la radio et la télévision n'ont que des rapports plutôt concis sur ce qui se passe au Parlement, et ils ne comprennent pas que des mesures législatives de valeur, comme celle que nous avons adoptée cet après-midi, ne résultent pas uniquement des efforts du gouvernement mais exigent en outre une critique utile de la part des députés de l'opposition.

Voilà un bill qui me procure une intense satisfaction. Il est assez délicat d'être ministre du Travail à quelque moment que ce soit de l'histoire et c'est parfois un portefeuille ingrat. On a tendance à l'associer au malaise dans l'industrie et à oublier qu'étant à la tête d'un ministère qui ne s'occupe pas simplement de la main-d'œuvre syndiquée, mais de toute la population active du pays, il lui appartient également de présenter des projets de loi susceptibles d'avoir des répercussions sur l'existence même de millions de Canadiens des deux sexes.

Comme je l'ai dit, celui-ci me cause une satisfaction particulière. J'espère, si Dieu le permet, pouvoir dire que j'ai défendu avec succès devant la Chambre trois bills comme celui-ci, savoir, celui sur l'assurance-chômage, celui sur les normes de travail et plus tard, probablement à l'automne, des modifications à la loi stimulant la recherche et le développement industriels, qui touche directement les négociations collectives.

Cette mesure législative apporte une certaine satisfaction, non seulement à moi, à titre de ministre du Travail, mais, j'en suis sûr, aux membres du caucus libéral qui sont surtout responsables des relations industrielles, aux députés d'en face, surtout au député de Moncton (M. Thomas), au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ainsi